

**Inédit de Jean-Côme-Damien Poignand, juge au tribunal de  
Montfort  
Années 1810-1820  
Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine (1F1049)  
Extraits**

[...]

**Notice historique**

**sur  
quelques antiquités de Bretagne,  
spécialement de l'arrondissement de Montfort,**

**rédigée  
d'après la demande du ministère de l'intérieur**

**par  
J.C.D. POIGNAND, ancien avocat, juge d'instruction au tribunal de  
Montfort, et membre du Conseil administratif d'arrondissement.**

*"Agnosci nequeunt oevi monumenta priori grandia consumo sit  
moenia tempores edax rutil."*

Le temps change et détruit tout. Il n'y a que l'écriture qui perpétue le souvenir des choses, et encore l'écriture finit elle-même par ne plus se conserver. C'est sans doute par cette considération que le gouvernement du Prince sage et lettré qui règne aujourd'hui sur la France s'est déterminé à demander des notices d'histoire locale ; mais pour répondre à la lettre de M. le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine, en date du 28 avril 1817, qui en réfère une de son Excellence le Ministre de l'intérieur en date du 10 du même mois, demandant une notice sur les anciens châteaux, abbayes et autres monuments curieux par leur architecture et les faits historiques qui peuvent s'y rapporter dans l'arrondissement de Montfort, il serait inutile de ne faire que répéter ce qui se trouve suffisamment expliqué par les géographes et par les historiens, dont les ouvrages sont dans presque toutes les bibliothèques : c'est donc de leurs omissions et de leurs erreurs relativement au pays de Montfort que l'on croit devoir s'occuper à l'aide de recherches et de rapprochements, qu'ils n'ont pas été à lieu de faire ou qu'ils ont négligé dans l'embrassement d'un plus grand ensemble.

Cet opuscule sera auprès de leurs grands ouvrages comme sont les plans topographiques auprès des cartes générales : il aura le simple mérite de contenir plus de descriptions et de particularités. Jamais le rédacteur n'avait songé à écrire sur l'histoire, malgré qu'il eût des notes nombreuses recueillies depuis bien longtemps pour sa propre

instruction. Il le fait inopinément et de commande, dans quelques intervalles de loisir que lui laissent ses fonctions publiques et ses affaires privées, sans pouvoir y donner une application continue et loin des grandes bibliothèques. Ce sont bien des raisons pour ne s'y livrer qu'avec grande défiance de succès. Mais les matériaux sont rassemblés et il ne s'agit plus que de la forme, qui ne saurait être auprès des bons esprits un objet important. C'est pourquoi, ayant réfléchi que beaucoup de monuments dont il peut donner la description, comme les ayant vu depuis moins d'un demi-siècle, n'existent déjà plus ; que beaucoup d'écrits qu'il a également vus, dans des archives publiques ou particulières, aussi depuis moins d'un demi-siècle, ne se retrouvent déjà plus ; cédant aux sollicitations de quelques amis, peut-être trop indulgents, il s'est déterminé à rédiger en corps complet, dans la présente occasion, ses anciennes notes éparses qu'il avait communiquées d'abord avec moins de développements. Ce recueil ne peut offrir beaucoup d'intérêt aux contemporains, qu'il instruit de peu de chose qu'ils ne sachent ; mais comme tant de monuments et de titres ont disparu depuis moins d'un demi-siècle, on ne peut se dissimuler que ce qui subsiste encore actuellement, ou en nature ou dans la mémoire des hommes, subira tôt ou tard le même sort. C'est principalement à cette dernière considération, justifiée par l'épigraphe et par la propre expérience du rédacteur, que sera due la publication de ce petit recueil, si jamais elle a lieu.

Au reste n'ayant qu'à répéter des descriptions et des anecdotes, il n'y sera affecté aucune méthode scientifique ou grammaticale. L'arrondissement va être divisé par ses cantons ou circonscriptions de justice de paix, dont il sera fait autant de chapitres particuliers, subdivisés en paragraphes selon le nombre des communes mentionnées, à l'exception toutefois de Montfort, qui, à raison de l'abondance du sujet, se trouve exiger quelques subdivisions de plus.

## **Chap. 1, art. 1.**

### **Canton de Montfort.**

#### **De la ville actuelle, de son ancien château, de l'ancienne ville.**

La ville actuelle de *Montfort-sur-Moeu*, ci-devant *Montfort-la-Canne*, antérieurement *Montfort-de-Gaël*, et plus anciennement *Mons Fortis Britanniae*, sans surnom quelconque, s'était vu imposer encore un autre surnom, en 1793, mais l'on ne croit pas devoir le rappeler ici, parce qu'elle l'a conservé trop peu de temps pour qu'il en reste aucune trace ni dans les bibliothèques ni dans les archives. Elle devint, dès le commencement de la Révolution, en 1789, le chef-lieu d'un district appelé aujourd'hui arrondissement communal. Avant la Révolution, elle était le chef-lieu d'un comté qui comprenait à peu près toutes les mêmes communes et encore un plus grand nombre sous son ressort. Le prince de la Trémoille, qui en était propriétaire, acheva d'en aliéner les fiefs à tous les seigneurs d'alentour, ne se réservant que la suzeraineté avec la glèbe et le château, en 1702 ; il fit même démolir avant cette époque une grande partie des fortifications dont il vendit ou donna les matériaux.

La célébrité de cette ville consiste à avoir été anciennement le patrimoine domanial des rois de Domnonée, l'apanage et la résidence de leurs cadets, dont le prince de la Trémoille est descendant. L'histoire fait aussi mention de plusieurs sièges qu'elle a soutenus, dans le dernier desquels Alain de Dinan la détruisit en l'année 1198. Depuis ce temps déjà si ancien, elle n'a point été rétablie dans son premier état et est demeurée réduite à la simple enceinte du château ducal, où les habitants furent obligés de se renfermer.

Ce château, qui contient aujourd'hui la ville, avait la vaste étendue que comporte la résidence du prince souverain, c'est-à-dire plus d'un demi-kilomètre de circonférence. Le palais d'habitation était bâti sur le sommet d'un monticule en pain de sucre ou cône tronqué, à l'angle nord-ouest de la ville actuelle et il occupait le milieu de la plateforme qui se trouve sur le haut de ce monticule appelé la *Motte du Château* : la tradition porte que l'intérieur de cette motte est un souterrain voûté, et c'est chose vraisemblable.

L'on montait au palais d'habitation qui était sur cette motte par un escalier que soutenait une galerie à voûte et à ciment dont il existe encore quelques vestiges le long d'une des murailles à côté du puits. Comme cet escalier n'a été détruit qu'en l'année 1702, le rédacteur de cette notice a été dans le cas d'en entendre parler à des

personnes qui l'avaient vu ; elles attestaient qu'il était en pierre de taille, si large, et d'une rampe si douce, que les chevaux et même les voitures y pouvaient passer.

Quatre bastions, liés ensemble par quatre murs latéraux, occupaient les quatre coins du sommet de la motte et n'ont été détruits entièrement que depuis la Révolution de 1789, de sorte qu'ils ont été vus par le rédacteur : il est même encore possible de reconnaître l'empattement de ces quatre bastions dans ce qu'il en reste. Les pierres de l'une des façades de l'ancien château d'habitation passent aussi pour se reconnaître encore à une maison bâtie dans une des rues d'entrées de la ville, proche de la tour de l'Horloge, ainsi que dans la façade d'une autre maison bâtie proche des halles rue du Vaurouil.

Les dépendances de cet ancien château ducal, d'un pourtour assez étendu pour former toute la ville actuelle, consistait en dix grosses tours jointes ensembles par de fortes murailles crénelées et construites avec du ciment, ce qui portait les tours au nombre de quatorze, y compris les quatre bastions particuliers à la motte. Il y avait, pour la division des cours, plusieurs portails dans l'intérieur qui étaient construits avec une grande solidité et dont il existe encore deux, l'un du côté de la rue de l'Horloge, l'autre du côté de la rue de la Saulnerie. Outre les portails intérieurs, il y avait trois portes extérieures qui sont maintenant celles de la ville. Elles fermaient à herses de fer suspendues, plus de doubles portes à gonds, plus encore des ponts-levis. Le tout était protégé par un fossé large et profond qu'un étang remplissait à volonté au moyen d'une écluse : c'était, avant l'invention de la poudre à canon, qui n'est que du commencement du 13<sup>ème</sup> siècle en Europe, et avant l'introduction de l'artillerie, qui n'est que du milieu du 14<sup>ème</sup> siècle en France, une très bonne fortification, telle qu'il y en avait peu dans l'intérieur des terres en Bretagne et ce fut probablement le motif du nom qu'elle reçut de ses fondateurs, ou du moins de ceux de ce château.

Quant à l'ancienne ville, l'on n'a plus que des traditions et quelques vestiges encore existants de son ancienne enceinte.

- 1° : dans un pré étroit et profond nommé la Douve Brillu, à l'entrée du faubourg de Gaël,
- 2° : dans un autre petit pré étroit aussi et profond, nommé la Ruine, proche de l'église Saint-Jean à l'entrée du faubourg de Saint-Méen,
- 3° : dans une autre partie de douve au-dessous de la cour de l'hospice le long du jardin du prieuré de Saint-Nicolas ; cette partie de douve devait aboutir à une douve, actuellement

comblée, nommée la ruelle de la Couaille, au haut du faubourg de Rennes ; l'eau de l'étang se communiquait à toutes les douves et venait spécialement par la ruelle de la Couaille traverser obliquement la cour actuelle de l'hospice pour inonder un marais, formant aujourd'hui les prairies de Saint-Nicolas, qui couvrait la ville de ce côté.

- 4° : enfin, du côté du midi, vers le milieu du faubourg de Coulon, il passait une autre douve qui communiquait de la Douve Brillu, première mentionnée, à la rivière et au marais de Saint-Nicolas par au-dessous des moulins : cette ancienne circonférence était à peu près d'une demie-lieue.

Il paraît que l'ancienne ville, telle qu'on vient de la décrire, n'était pas murée et qu'elle était seulement défendue par des douves et des palissades, comme cela suffisait et se pratiquait assez généralement avant l'invention de l'artillerie, d'après le rapport des historiens. Car ils nous apprennent qu'avant Richard Cœur de Lion, tué au siège de Châlus en 1199, l'on ne combattait en France qu'avec la lance et l'épée, sans se servir même de l'arbalète ; que c'est à la bataille de Crécy, en 1346, que l'on vit pour la première fois faire usage de l'artillerie proprement dite.<sup>1</sup>

L'ancienne ville avait trois églises, l'une au nord sous l'invocation de Saint-Jean et c'est actuellement la seule qui reste ; l'autre à l'occident sous l'invocation de Saint-Pierre, dans le premier champ à gauche en sortant de la ville par le faubourg de Gaël ; l'autre enfin au midi sous l'invocation de Saint-Thomas, dans un jardin à l'orient du haut de la rue de Coulon, où l'on en voyait encore des mesures il y a quarante ans. Ces trois églises étaient immédiatement au-delà des douves d'enceinte, ce qui, autant que son nom, caractérise une ancienne ville fortifiée où l'on avait toujours la précaution de bâtir ainsi les églises hors des retranchements afin que le prétexte de venir aux offices ne fût pas, en temps de guerre, une occasion de surprise... Quant à l'église Saint-Nicolas, qui était dans l'enceinte, ce ne fut d'abord qu'un prieuré monacal de fondation beaucoup moins ancienne.

L'existence de trois églises suppose nécessairement une ville populeuse, car il est à remarquer que ces églises étaient pour la ville seule, dont les paroisses n'avaient point de territoire au-delà de son enceinte et de ses faubourgs... A la vérité quelques personnes qui croient raisonner, en disant lorsqu'elles raisonnent sans lire, ou du moins sans avoir assez lu, prétendent en induire que Montfort ayant moins d'étendue, doit être présumé avoir eu dans le principe moins

---

<sup>1</sup> Car lors du siège d'Arras en 1414, l'on ne connaissait pas encore la simple arquebuse, et c'est là qu'on en fit le premier essai.

d'importance et d'ancienneté que les grandes paroisses rurales qui l'environnent et le circonscrivent ; mais c'est mal raisonner, car le peu d'étendue territoriale annonce au contraire que ce fut dès le principe une ville et non une paroisse rurale dont le chef-lieu se soit grossi par la suite des temps. En effet, c'est à titre de ville qu'elle n'a dû prendre et conserver hors de son enceinte aucune étendue territoriale que ce qu'il lui en fallait pour son accroissement présumable et pour les évolutions militaires de sa garnison. Voilà sans doute pourquoi elle n'en a même pas conservé du tout, hors de son enceinte du côté de Rennes, qui était au-delà de la rivière et le plus exposé aux incursions des français, contre lesquels il lui importait alors de se tenir en défense... Toutes les villes et anciennes places fortifiées, comme Hédé dans l'arrondissement de Rennes, Lohéac dans l'arrondissement de Redon, Bécherel dans cet arrondissement de Montfort, ainsi que beaucoup d'autres qu'il serait inutile de citer, se trouvent dans le même cas et par la même raison n'avaient originairement aucun territoire hors de leur enceinte...

Pour ce qui est de l'époque où durent être jetés les premiers fondements de la ville de Montfort, cette époque est absolument inconnue et se perd dans la nuit des temps : les historiens, qui se sont négligemment répétés les uns les autres, sans critique ni examen des sources, n'ont à cet égard répandu et accrédité qu'une erreur manifeste. L'un d'eux s'étant une fois hasardé d'écrire et de faire imprimer que le château de cette ville avait été bâti en 1091 par Raoul de Gaël ou de Montfort, les autres l'ont ensuite copié servilement, et même ont étendu à la ville ce qui n'avait d'abord été dit que du château. Pourtant lorsqu'on prend la peine de remonter jusqu'à la source d'où ce point d'histoire doit dériver, l'on y trouve précisément tout le contraire : c'est un passage de la chronique britannique, extrait des vieux manuscrits de l'église de Nantes, et le voici textuellement : "*Anno 1091. Terrae motus factus est. Occisus est Gaufrerus Botterel, montfortem fractum est*".

Cette chronique est anonyme, mais une autre qui ne l'est pas, c'est-à-dire la *Chronique de Ruis*, rédigée dans une abbaye de la presqu'île de ce nom, département du Morbihan, à une très petite distance de Montfort, et conservée également parmi les vieux manuscrits de l'église de Nantes, rapporte les faits de la même époque sans faire aucune mention de la prétendue construction ni de la ville, ni du château de Montfort... Pourtant elle donne encore plus de détails que la chronique anonyme, puisqu'elle ajoute que ce comte Geffroy fut tué à un siège de la ville de Dol, qui eut en effet lieu à pareil temps...

Ici se présente une erreur particulière de quelques historiens que l'on va relever en passant, quoiqu'elle soit étrangère à l'arrondissement

de Montfort et qu'elle ne concerne que la presqu'île de Rhuy : c'est d'avoir écrit que le château ducal de cette presqu'île, connu sous le nom de Suscinio, n'aurait été bâti qu'en 1249 par Jean Le Roux, qui aurait détruit pour cet effet un ancien monastère du lieu : certainement il y a toute apparence que le duc de Bretagne Jean 1<sup>er</sup>, surnommé le Roux à cause de la couleur de ses cheveux, n'était pas plus dévot que son père Pierre 1<sup>er</sup>, surnommé pour cela Mauclerc ; car lui ayant succédé en 1237, il se laissa excommunier comme lui plutôt que de consentir sur ses sujets au droit de tierceage, en vertu duquel le clergé se prétendait en possession de s'approprier le tiers du mobilier des morts.<sup>2</sup> Mais le château ducal de cette presqu'île n'a point été bâti par Jean Le Roux et est plus ancien d'un grand nombre de siècles, puisque dès l'année 520 il en avait été accordé des dépendances à Saint-Gildas, quand il vint d'Angleterre y établir le monastère de son nom, qui est le seul dont il soit fait mention ni dans l'histoire ni dans les chroniques...<sup>3</sup> Jean 1<sup>er</sup> ne le détruisit point, puisqu'il existe encore, ayant été réparé par un de ses prédécesseurs après les ravages des normands en 1008, et sur le même terrain du château comme l'exprime le passage suivant de la propre chronique de ce monastère : "*Tradivit... locum videlicet St Gildas in antiquo ruyensi castro situm*".

Ce qu'il y a de vrai, c'est que le duc Jean 1<sup>er</sup> affectionnait spécialement ce château, à cause de sa situation dans un territoire que l'on appelait jadis le paradis terrestre de la Bretagne. Cette presqu'île produisait avec la plus grande abondance tout ce qui est nécessaire à la vie, quoiqu'elle soit maintenant presque inculte et déserte. Elle fournit en outre les plus beaux points de vue possibles, et a des élévations d'où l'on découvre un horizon de dix lieues. Le duc dont il s'agit y faisait sa plus habituelle résidence et avait pour cela fait réparer le château en 1249. Il put très bien y employer quelques mesures du monastère, mais il n'est point exact d'avoir dit qu'il fit bâtir le château en détruisant pour cet effet le monastère. Ceci prouve de plus en plus que les faiseurs d'histoires générales empruntent souvent des articles de localités d'avec des correspondants qui les informent mal et dont ils emploient le travail avec trop peu d'examen...

Revenant à ce qui concerne Montfort, l'on n'entend point contester l'authenticité de la chronique anonyme quoiqu'elle ne porte que la qualification générale de *Britannique*, sans indication du lieu où elle a été écrite. C'est la plus étendue, puisqu'elle remonte jusqu'à l'année 211 pendant l'occupation des romains, tandis que les chroniques

---

<sup>2</sup> Droit qui fut ensuite converti en celui de [...] par une bulle de Clément V de 1309 dans une assemblée tenue à Ploërmel [...] pour la première fois tiers état [note à revoir dans pliure].

<sup>3</sup> Le célèbre Abailard était abbé en 1137 de ce même monastère. Quelques historiens font même remonter cette fondation jusqu'au duc Gradlon, mort en 445.

particulières ne remontent point au-delà du rétablissement des églises et monastères depuis l'invasion des normands. Elle a toujours été admise comme une lueur précieuse et indispensable pour se guider dans l'obscurité de temps aussi anciens : seulement, on observe que son énonciation a été arbitrairement et mal à propos dénaturée. Tout ce qu'il en résulte de vraisemblable c'est que Montfort aurait été enveloppé dans le ravage général qui fut fait à cette époque sur les terres des principaux seigneurs du parti d'Eudon, prince de la Domnonée, par ceux du parti des successeurs d'Alain, son frère, qui avait eu en partage le comté de Rennes avec le surplus de la Bretagne, prétendant la souveraineté sur les terres du partage d'Eudon et le titre de duc de Bretagne, qui est définitivement resté dans cette ligne... L'on trouve en effet dans l'histoire que Raoul de Montfort "*guerrier illustre par son courage, par son expérience et par les beaux faits d'armes, dont la seule personne valut une armée*", se joignit au prince Eudon en 1076, pour faire la guerre à Hoël, comte de Rennes et fils de Guérech, bâtard d'Alain, qu'ils ne voyaient, est-il dit, "*qu'avec regret devenu souverain de la Bretagne en vertu d'un droit qui leur paraissait moins considérable que celui qui les appelait à cette dignité*".

Ce comte Geffroy dont la chronique rapporte la mort à cette époque était précisément fils du prince Eudon et neveu à la mode de Bretagne de Raoul de Montfort, qui était cousin germain d'Alain et d'Eudon comme fils de Judicaël, comte de Rennes, tué au siège de Malestroit... Le surnom de Botterel venait de ce qu'il était gros et court, mais n'était point un nom de famille... Cette branche d'Eudon est celle qui adopta par la suite le surnom de Penthièvre qu'elle a conservé et conserve encore de nos jours. Ils étaient tous également princes du sang de Bretagne, descendants de l'ancien roi Judicaël, et avaient vu avec regret la souveraineté usurpée sur leurs branches respectives par le meurtre de Conan II au profit de Hoël issu d'un fils naturel d'Alain. C'est pourquoi ils conservaient une commune jalousie, toujours disposée à se manifester dans l'occasion, contre la branche parasite de Hoël et Geffroy le Bâtard, son successeur... Aussi voyons-nous encore dans l'histoire que le même Raoul de Montfort prit de nouveau, en 1086, le parti d'Alain Fergent dans la guerre qu'il fit à Geffroy le Bâtard, successeur de Hoël au comté de Rennes. Guillaume de Normandie vint au secours de Geoffroy le Bâtard et entra en Bretagne avec une armée principalement, est-il dit, pour avoir occasion de se venger contre Raoul de Montfort, qui lui avait disputé la couronne d'Angleterre après lui avoir aidé à la conquérir... Il serait donc assez probable que les terres de Raoul de Montfort, qui étaient les plus voisines de Hoël et de Geffroy le Bâtard, comtes de Rennes, auraient pour lors été envahies, Geffroy Botterel tué et Montfort saccagé...



Ce qu'il y a du moins de très vrai, c'est que le passage sus-référent de la chronique porte que Montfort fut saccagé et non pas qu'il fut bâti... Mais pour sortir plus promptement d'embarras, le premier historien ne s'arrêta point à chercher le dénouement de ce nœud : il préféra le trancher tout d'un coup, en supposant qu'au lieu du mot *fractum* qui est écrit dans la chronique, il fallait lire le mot *factum* qu'il supposait avoir été dans l'intention du chroniqueur d'écrire... Les autres historiens ont ensuite répété la même chose, sans y regarder de plus près... "*et voilà justement comme on écrit l'histoire, de cette manière expéditive, on a bien plutôt rempli ses pages.*"

Mais le mot *factum* qu'il s'agirait de substituer au véritable texte présente une trop grande impropriété de terme pour exprimer ni la construction d'une ville ni la construction d'un château. Le chroniqueur n'était pas ignorant dans la langue latine jusqu'au point de commettre une telle faute d'expression, car il en a donné la preuve dans la même chronique où se trouve le passage suivant : "*Anno 409. Fracta est Roma a Gothis, anno 1164 suae conditionis, ex quo tempore in Britannia romani regnare cessarunt.*"

Il résulte de ce passage que le chroniqueur a bien employé les termes propres en s'exprimant sur la dévastation de la ville de Rome et sur l'année de sa fondation : pourquoi donc ne l'aurait-il pas fait en s'exprimant sur la prétendue fondation de la ville de Montfort ? Le verbe *facere* n'a jamais eu l'acception des verbes *condere*, *struere*, *oedificiare*... D'ailleurs il n'en est pas de la construction d'une ville, ni même de celle d'un château tel que celui de Montfort, comme de la chaumière d'un paysan, ou de la maison d'un simple bourgeois, que l'on puisse faire dans une année... Les autres chroniques relatives à la fondation de l'abbaye Saint-Jacques proche Montfort nous apprennent que cette simple abbaye a été plus de quatre ans et demi en construction, c'est-à-dire que la première pierre en fut posée le 1<sup>er</sup> mai 1151 et que l'édifice ne fut achevé que le 6 8<sup>bre</sup> 1155. Il n'est donc pas raison d'admettre cette substitution chronicale du verbe *facere* au verbe *frangere* par rapport à la ville ni même au château de Montfort...

Voici encore une autre raison qui n'est pas moins concluante : le duc de la Trémoille, descendant et héritier de la maison de Montfort, ayant obtenu en 1627 une permission du roi pour vendre ses biens et ses fiefs de Bretagne, avec rétion d'obéissance au comté de Montfort qui demeurerait en suzeraineté, sous la mouvance immédiate de la Couronne, fit vendre, par ses gens d'affaire à Montfort, les pierres et autres matériaux du château de cette ville. Alors la cloche de la chapelle du château fut vendue et refondue pour en former le timbre, et les quatre appeaux de l'horloge que la ville conserve encore aujourd'hui. Cette cloche, qui était pour ainsi dire de

bronze pur, paraissait si ancienne qu'elle était presque tout-à-fait usée par le frappement intérieur du marteau, et il était écrit dessus : "Je suis de 1001."<sup>4</sup> La tradition locale conserve encore cette anecdote, qui détruit bien le système d'une prétendue fondation de la ville, ou même du château, en 1091. Cependant le rédacteur de cette notice a connu ici de vieux enthousiastes de l'histoire, qui avaient connaissance de l'anecdote, mais qui aimaient mieux supposer un grattement de la queue du dernier zéro sur la cloche que de se départir de la prétendue fondation de la ville en 1091, tant il y a des hommes qui s'entichent obstinément de tout ce qu'ils ont lu dans des livres imprimés.

Pourtant s'ils avaient bien lu l'histoire elle-même, ils y auraient trouvé une preuve positive que l'antiquité de Montfort remonte au-delà de l'année 1091, car l'on y voit que, dès le temps de la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie, en 1066, un seigneur de Montfort se trouvait le principal allié qui participa à l'invasion, à en juger par la récompense qui lui fut donnée des comtés de Norfolk et de Suffolk, pas moindre qu'un royaume au dire des historiens. L'on y trouve le même seigneur de Montfort à la prise de Dol en 1064 ; il y est encore mentionné à des époques plus anciennes ; or comment aurait-il existé en Bretagne un aussi puissant seigneur du nom de Montfort plus de trente ans avant que Montfort existât. Le nom vient de la chose et la suit nécessairement, sans pouvoir la précéder avant qu'elle existe...

Beaucoup de raisons portent à croire sur Montfort a été fondé par les romains qui, probablement, y vinrent assoir un camp et fixer un quartier général tandis qu'ils attaquaient Rennes, cinquante ans avant la naissance de Jésus-Christ : ce camp une fois tracé sera devenu ensuite une ville, comme il est arrivé plusieurs fois de nos jours...

A la vérité, il n'en est rien dit dans les *Commentaires* de Jules César ; car l'on ne cherchera point à épiloguer sur aucun des noms de plusieurs villes celtiques qu'il mentionne et qui sont aujourd'hui inconnues, malgré qu'il y ait quelques-uns de ces noms de villes celtiques inconnues qui pourraient s'adapter à la localité de celle de Montfort, tels que les noms *Ambarri*, *Ambibarii*, *Ambialites*, etc., cadrant assez bien au confluent des deux rivières. Il suffit d'observer que César, dans ses *Commentaires*, n'a dû faire mention que des seules villes gauloises et armoricaines qu'il a trouvées établies et dont il a eu quelque engagement... Ce n'est pas l'usage, même encore aujourd'hui, quoi que l'on écrive avec bien plus de détails, de mentionner les campements que l'on occupe, à moins que l'on y soit attaqué et qu'il s'y passe quelque fait d'armes mémorable. Du moins

---

<sup>4</sup> [Rajout en marge : "sans doute 1601". Anonyme].

est-il certain que le nom de Montfort paraît d'étymologie latine, et qu'à cet indice s'en joignent d'autres d'une telle concordance qu'il est difficile d'y résister quand on les examine en observateurs et sans prévention : ils vont être exposés le plus succinctement qu'il sera possible.

La première observation est que ce nom se trouve composé d'un substantif et d'un adjectif à la manière des romains, comme *Monte Alto*, *Monte Falcone*, *Monte Marano*, etc., car il a toujours été exprimé en latin par les deux mots *Mons Fortis*, au lieu que Montfort-l'Amaury, qui est de fondation française, a été latinisé par un seul mot *Montfortium*... De plus il a un de ses faubourgs dans le nom duquel se trouve encore plus indubitablement l'étymologie latine : c'est le faubourg de Coulon ; il est appelé dans tous les anciens titres latins *Collum*. Or il est évident que c'est le mot latin qui est le nom primitif plutôt que le mot actuel, puisqu'il ne signifie absolument rien ni en français ni en celtique, tandis que le latin est on ne peut mieux approprié au local, qui se trouve au pied d'une montagne et dans laquelle il a fallu creuser sur du roc vif plus de vingt ou trente pieds de profondeur pour ouvrir un chemin, qui forme une gorge étroite et facile à défendre, équivalente à un retranchement de ce côté même encore aujourd'hui, malgré tous les travaux de nivellement faits. C'est ce qui aura pu suggérer ce nom aux romains, comme celui du *Col de Tende*, du *Col du Limon*, du *Col d'Argentières* et d'autres en Italie ; mais aucun motif pareil n'aurait pu le suggérer ni aux français ni aux celtes. Le nom de la principale rivière offre encore la même étymologie, en ce qu'il est rendu dans tous les anciens titres latins par le mot *Modiana*, dont il semble bien indubitable qu'a dû dériver le mot orthographié anciennement *Moeud* et actuellement *Meu*, qui ne peut pas être supposé raisonnablement être le nom primitif puisqu'il n'exprime absolument rien en aucune langue...

A ces raisons étymologiques s'enjoint une autre prise de la forme et de la destination de certains édifices étrangers au peuple breton comme au peuple français, et privés au peuple romain : ce sont des thermes ou bains publics... Montfort en a eu autrefois deux bassins, dont on voit encore aujourd'hui les restes très reconnaissables au bas d'un jardin de l'orient de la ville sur le bord de la petite rivière de Garun ; ils sont en carré long, ayant chacun environ six toises de large et douze toises de longueur, construits en pierre de taille, avec ciment et pavés en pierres de dalles : des trappes pratiquées dans le mur, du côté de la rivière, servaient à y introduire l'eau quand on voulait l'envoyer de l'étang qui était au-dessus, de même qu'à les vider pour les balayer quand on voulait mettre la rivière à sec en arrêtant l'eau de l'étang... L'un de ces deux bassins a été comblé pour accroître le jardin et l'autre, déjà plus d'à moitié rempli de vase, ne tardera pas aussi à se combler... Mais enfin ils existent et sont encore

reconnaissables dans l'état actuel... Or nul autre peuple que le peuple romain ne peut être supposé les avoir fait construire.

Quant au motif qui aurait pu engager les romains à venir ici assoir un camp et fixer un quartier général pour attaquer Rennes, c'eut été selon toute apparence la localité, qui est bien la plus commode qu'il y ait dans tous les environs pour ses fourrages et pour ses eaux, avec distance à un éloignement convenable ; car tout le monde sait qu'une armée d'invasion en pays ennemi ne se loge pas dans les grandes villes, où elle serait dominée par les habitants ; mais plutôt qu'elle campe à côté pour la dominer et à une distance suffisante pour n'être pas surprise par des sorties. Nous en avons eu de notre temps des exemples assez multipliés... Au surplus il est expliqué plus haut pourquoi les *Commentaires* de Jules César n'ont pas dû en faire mention...

Enfin si le nom de la ville de Montfort n'était pas d'étymologie romaine, on ne pourrait le regarder que comme d'étymologie française, ce qui le rendrait infiniment plus nouveau que la plupart des bourgs environnants, et la chose n'est pas supposable, car la situation est incomparablement préférable, sous tous les rapports, et n'a pas pu manquer d'être par cette raison la première choisie. Or l'on fera voir à l'article des bourgs dont on aura l'occasion de s'occuper ci-après, qu'ils ont presque tous des noms d'étymologie celtique. Mais l'on va même donner ici une preuve incontestable que Montfort n'a point été fondé depuis que la langue celtique eut cessé de se parler au pays. Cette preuve résulte de ce qu'il y a une de ses places publiques et une de ses rivières qui ont reçu des noms celtiques et qui les conservent encore aujourd'hui. La place du Marché aux Grains, située hors l'enceinte actuelle, mais dans l'étendue de l'ancienne enceinte s'est nommée jadis, et se nomme encore assez habituellement place de la Cohue : or le mot *Cohu* est celtique et signifie en cette langue d'après tous les lexiques, "*halle, grand bâtiment couvert pour la vente des denrées et marchandises*". Pourtant la halle est de temps immémorial dans la nouvelle enceinte, mais il n'est guère possible de douter qu'elle ne fût sur cette place avant la destruction de l'ancienne ville et qu'elle n'y ait été bâtie par les celtes, qui lui avaient donné ce nom dans leur langue... C'est encore la même chose relativement à la plus petite des rivières qui porte le nom de *Garun*, évidemment provenu par corruption du celtique *Goarein*, qui signifie *ruisseau*. Si les celtes n'ont pas nommé la ville et la grande rivière, c'est parce qu'ils les ont trouvées déjà nommées lorsqu'ils sont venus s'établir dans le pays après la retraite des romains hors Bretagne en 383, ou du moins en 447. Toutes ces raisons ne sont à la vérité appuyées que sur des étymologies et autres conjectures, mais elles sont d'une très grande force pour quiconque voudra les examiner sans prévention, et ont certainement

beaucoup plus de vraisemblance que le passage de la chronique au moyen duquel les historiens ont cru ne devoir fixer la fondation de Montfort qu'à l'année 1091.

## Chap. 1, art. 2.

### **Des deux familles du nom de Montfort ; quelle est celle qui est la vraie origine des anciens souverains de Bretagne, de l'antiquité et de l'illustration de l'une et de l'autre.**

Relativement à la famille du nom de Montfort, il existe encore assez généralement répandue une erreur pareille à celle qui concerne l'époque de la fondation de la ville : cette erreur consiste à croire que c'est la famille de Montfort-l'Amaury qui est l'origine et le nom patronymique des anciens souverains de la province de Bretagne. C'est pourtant leur faire perdre plus de six cents ans de leur antiquité pour ne les faire descendre que d'un simple comte normand, tandis que la famille de Montfort-de-Bretagne remonte jusqu'aux anciens rois bretons. En effet, il n'est pas douteux que Montfort-l'Amaury n'est que de la fin de l'onzième siècle et n'a pu fournir d'origine ni de nom avant cette époque ; mais dès le commencement de ce même onzième siècle (c'est-à-dire aussitôt que s'introduisit l'usage des noms patronymiques et des armoiries), et au moins une génération entière avant que Montfort-l'Amaury existât, le nom de Montfort était porté par un puiné de la maison souveraine de Bretagne, descendant du roi Judicaël et héritier du domaine particulier de cet ancien roi. A la vérité la branche régnante n'a jamais pris ce nom jusqu'au commencement du quatorzième siècle, car le duc Artur, quand il épousa Yoland de Dreux, comtesse de Montfort-l'Amaury, en 1294, prenait le nom d'Artur de Bretagne et non pas d'Artur de Montfort ; mais il n'était pas moins un descendant du roi Judicaël, tout de même que ses branches puinées, qui avaient adopté le nom de Montfort près de trois siècles avant et aussitôt que l'on commença d'ajouter aux simples noms de baptême des noms patronymiques. Pour ce qui est des branches régnautes, jamais elles n'ont pris d'autre nom que celui de leur souveraineté : c'est ainsi que la branche régnante aujourd'hui en France ne prend pas le nom de Bourbon que portent les autres princes de la famille.

Ce qui a donné lieu à cette erreur, c'est que la duchesse Yoland, après son veuvage, obtint, par suite d'un procès de six années, la possession du comté de Montfort-l'Amaury en 1318, et le transmit à Jean, son fils, lequel en ajouta la qualification aux autres qualifications que ses prédécesseurs avaient coutume de prendre. Les historiens ont observé que les ducs de Bretagne n'avaient ajouté à leurs qualifications ordinaires celle de comtes de Montfort qu'à cause de Montfort-l'Amaury, et ces historiens ont eu raison ; mais des lecteurs inattentifs en ont ensuite conclu que c'était Montfort-l'Amaury qui était l'origine et le nom patronymique des ducs de Bretagne : c'est cette conclusion qui a produit l'erreur...

Le duc Artur de Bretagne avait un nom patronymique avant d'épouser la princesse Yoland, puisque les noms patronymiques étaient dès lors établis depuis environ deux cent cinquante ans, c'est-à-dire depuis sept ou huit générations. Son fils avait donc nécessairement le même nom patronymique et ne portait pas seulement le nom de sa mère, comme l'erreur dont il s'agit tendrait à la faire supposer. La vérité est qu'il ne prenait ni l'un ni l'autre, et que ce nom lui était seulement donné par ceux du parti de Charles de Blois, qui ne voulaient pas le reconnaître pour duc, de même que l'on a vu appeler, à différentes époques, par leurs simples noms de famille, tous les autres princes souverains dont la qualité était contestée... Quant à lui il se qualifiait Jean, duc de Bretagne, comte de Richemont, de Montfort, d'Etampes et de vertus, vicomte de Limoges, etc.

Ses prédécesseurs ne s'étaient point qualifiés comtes de Montfort à raison de Montfort-de-Bretagne, ni d'aucun autre fief en terre de Bretagne, parce que le contenant renferme le contenu et que leur qualification de ducs de la province comprenait le tout en masse. Les rois de France n'ont jamais aussi pris le titre de ducs de Bourbon, parce que ce duché est compris dans leur royaume, mais s'ils avaient obtenu le duché de Milan, sur lequel ils ont longtemps prétendu des droits, et que ce duché se fut nommé Bourbon au lieu de Milan, il est très vraisemblable qu'ils en auraient ajouté le titre à leurs qualifications ordinaires. Alors les historiens, qui auraient remarqué qu'ils n'avaient pris le titre de duc de Bourbon qu'à raison du Bourbon supposé en Italie, auraient fait une remarque juste, et les lecteurs qui en auraient conclu par la suite que ce Bourbon était celui d'où les rois de France tiraient leur origine et leur nom patronymique seraient tombés dans une erreur pareille à celle que l'on vient de relever. La source de cette erreur vient de ce que les premiers historiens ont écrit à Paris et n'ont songé qu'à Montfort-l'Amaury, qui en est tout proche, d'après quoi ils ont été pris pour autorité par les écrivains subséquents sans y regarder de plus près.

Jamais les ducs de Bretagne n'ont attaché assez d'importance à Montfort-l'Amaury pour y résider, non plus que la duchesse Yoland, même après son long veuvage, quoique ce fut son patrimoine particulier. Leur résidence a toujours été dans quelques-uns de leurs châteaux de Bretagne. C'est de cette province qu'est daté le partage de la duchesse et de ses enfants en 1311 ; c'est encore de cette province qu'est daté le contrat de mariage de la princesse Alix de Bretagne, sa fille, avec Bouchard de Vendôme en 1320 : les noms des arbitres employés à faire l'assiette de la dot stipulée sont tous bretons, ainsi qu'il est aisé de le remarquer dans l'histoire qui les

réfère. L'un est le même que celui du rédacteur de cette notice et probablement était de Vannes.<sup>5</sup>

Quelques personnes, pour motiver leur prédilection en faveur de Montfort-l'Amaury, se font pourtant l'illusion de croire qu'il est plus ancien, ou plus important, que Montfort-de-Bretagne. Elles se fondent sur ce qu'elles ont lu dans certaines dissertations féodales que celui-ci n'a jamais été un véritable comté : c'est une chose à expliquer, car pareille matière n'a pas toujours été et est aujourd'hui moins que jamais à la portée de tout le monde : le labyrinthe féodal a de tous temps égaré bien des écrivains et des lecteurs... Il est incontestable d'après le rapport unanime des historiens, que les seigneurs de Montfort-de-Bretagne prenaient le titre de Comtes dès le commencement de l'onzième siècle, aussitôt qu'ils prirent le nom de cette terre, et plus d'une génération avant que fut posée la première pierre de Montfort-l'Amaury. Leurs successeurs ont toujours joui de ce titre et même quelquefois de celui de prince, ainsi que le remarque Dom Lobineau dans son *Glossaire*, et que nous aurons ci-après occasion d'en citer quelques exemples. Il est néanmoins vrai que c'était à raison de leur naissance et que leur terre n'a jamais été ni une principauté, ni un comté féodalement parlant ; mais Montfort-l'Amaury ne l'a non plus jamais été... En effet, suivant les règles féodales, une principauté ou un duché devaient être à peu près ce que sont maintenant les commandements de divisions militaires, c'est-à-dire avoir pour étendue une province entière comprenant un archevêché de dix ou onze évêchés. "*Scitote certam provinciam ess. Quoae habet decem ant undecim civitates et unum principem et totidem minores potestates subse, et unum metropolitam num aliosque suffraganos decim velimdecim episcopos etc.*"

C'est cette nécessité féodiste d'un siège métropolitain pour caractériser une principauté qui a excité de si longues et si opiniâtres tracasseries entre les anciens ducs de Bretagne et les rois de France auprès de la cour de Rome par rapport à la conservation ou la suppression de l'archevêché de Dol, dont il sera parlé ci-après. L'on doit observer ici, au sujet de la citation sus relatée, que les dix ou onze moindres puissances exigées dans une principauté en même nombre que les évêchés suffragants étaient ce que l'on appelait des comtés. Ils n'étaient conséquemment pas plus multipliés que ne le sont aujourd'hui les préfectures. C'étaient également des commissions accordées par le souverain pour l'administration de tout le territoire d'un évêché, ainsi que l'explique Hévin, *Annotations sur Frain*, plaid. 86, n°15. Les comtés des évêchés de l'intérieur étaient qualifiés du simple nom *Comites*, mais ceux des évêchés de la frontière étaient qualifiés *Comites limitandi* ou bien *Marchiones*,

---

<sup>5</sup> [note tronquée en marge].



parce qu'alors les frontières se nommaient aussi les *Marches*... Par la suite, le roi François 1<sup>er</sup> ayant rendu en 1539 une ordonnance pour faire rédiger en français les actes et les jugements qui s'étaient jusqu'alors rédigés en latin, le nom composé *Comites limitanei* fut mis de côté et l'on traduisit le nom simple *Marchiones* d'abord par le mot *Marchis* et ensuite par le mot *marquis*...

Les comtes de l'intérieur et ceux de la frontière avaient le même rang entre eux, mais néanmoins, ceux-ci ayant un commandement plus important, étaient plus considérés. Au reste les commissions des uns et des autres n'étaient que temporaires et amovibles comme le sont celles des préfets. Leurs appointements n'étaient point payés en argent sur le trésor public, parce que le numéraire était trop rare, et il leur était assigné des terres et des redevances locales tant pour leur entretien que pour les frais de leur administration. C'était aussi la même chose dans toutes les villes et paroisses de leur ressort pour tous les autres seigneurs, qui leur étaient subordonnés. Mais bientôt ils parvinrent à obtenir que leurs commissions, ainsi que les terres et redevances qui en dépendaient, devinssent viagères et enfin, sous les rois de la troisième race, qu'elles leur restassent en propre et à titre héréditaire... Alors les rois sentirent le besoin de créer des impôts et en même temps de s'occuper à détruire la trop grande puissance des comtes et de leurs subalternes. Pour diminuer la considération que procuraient de pareils titres à ceux qui en étaient revêtus, l'on fit des érections qui satisfaisaient la vanité sans donner l'ancien pouvoir ; et l'on multiplia le titre sans la chose : c'est de cette manière que Montfort-l'Amaury a été érigé en comté, sans l'être en effet dans la rigueur des principes non plus que Montfort-de-Bretagne, puisque ce n'a jamais été aussi le territoire d'un évêché.

Mais Montfort-de-Bretagne n'a même pas obtenu ce vain titre d'érection : cela est vrai ; et la raison en paraît bien simple. C'est que les premiers seigneurs de Montfort-de-Bretagne étaient princes de sang breton et comme tels n'avaient pas eu besoin d'une commission précaire pour se faire conférer la considération d'un comté<sup>6</sup> avant que le titre fut séparé de la chose ; lorsqu'il en a été séparé dans la suite, les seigneurs de cette ancienne terre se trouvant encore être ducs et princes en France n'ont pas eu besoin non plus de ce titre qui était inférieur à leur rang et à leur naissance... C'est une distinction flatteuse pour des familles, surtout à la campagne, d'être inscrites au registre des marguilliers ; mais pourtant il s'y trouve quelquefois certains habitants qui ne croient pas avoir besoin de cette distinction... Montfort-l'Amaury fut bâti vers la fin de l'onzième siècle par le roi Robert, et érigé en comté pour son fils Amaury, mais ce fils n'était qu'un fils naturel qui avait besoin d'un titre et d'un nom.

---

<sup>6</sup> La qualification comte... était égale à celle de duc (V. *Anciennes loix des Français*, tome 1<sup>er</sup>, page 6).

L'on pourra voir ci-après, à l'article de Paimpont, l'explication de quelqu'autres motifs qu'auraient eu les seigneurs de Montfort-de-Bretagne pour ne point solliciter à la cour de France une érection quelconque en faveur de cette terre. Du reste il est certain que les aveux qui en étaient rendus au roi l'étaient toujours sous le titre de comté, comme on peut le voir aux archives de la Chambre des Comptes, et ils portaient pour débournements : "*Depuis Hédé jusqu'à Ploërmel et depuis Saint-Malo jusqu'à Redon.*" Cela faisait environ vingt-cinq lieues carrées. Certainement ç'en eut été plus qu'il n'aurait fallu pour assoir la dotation exigée par les ordonnances de 1566 et 1579. Dans les érections de comtés ou de marquisats, si, avant de se défaire de cette terre par démembrement, les propriétaires avaient attaché quelqu'importance à se procurer un comté ou marquisat en parchemin...

Il a été annoncé plus haut que le nom de Montfort est le premier qui ait été adopté dans la famille des anciens rois de Bretagne, aussitôt que s'introduisit l'usage des noms patronymiques, et il faut maintenant en donner la preuve. Tout le monde sait que le roi Judicaël, si connu dans l'histoire, surtout pour ses négociations avec le fameux saint Eloy, ministre envoyé du roi de France Dagobert, résidait le plus habituellement à Gaël, où il mourut et fut inhumé dans le couvent de Saint-Méen qui en dépendait alors. L'un de ses descendants nommé Raoul, qui avait hérité pour son partage de la terre de Gaël et de Montfort au commencement de l'onzième siècle, lorsqu'on cessa de s'appeler par de simples noms de baptême, ajouta au sien celui de Montfort comme son nom de famille. C'est donc bien incontestablement le premier nom et le plus ancien, puisqu'il n'avait été jusqu'alors fait aucun usage ni de nom de famille, ni d'armoiries, ainsi que l'enseignent beaucoup d'auteurs et spécialement Littleton, *Anc. Lois de France*, tome 2, page 194, dont voici un extrait du passage : "*Hos item seculos... emicare coeperunt insigniendi symbola quoe arma vocant... introducuntur jam etiam nomina gentilitia, quoe et cognomina appellantur... hactenus... simplici usi sunt nomine et hoc in baptisate imposito, etc.*".

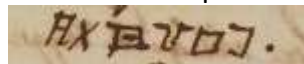
Le nom de la famille avait donc été fixé dès cette époque par l'un de ses membres qui en donna la première indication. L'on ne conteste pas que la famille de Montfort-l'Amaury soit elle-même très ancienne et très illustre ; mais son illustration ne remonte pas dans l'histoire au-delà du fameux Simon de Montfort qui fut chef de la croisade contre les albigeois en 1209. Elle a fait depuis beaucoup de grandes alliances et spécialement celle d'un duc de Bretagne, ainsi qu'il a été observé plus haut au sujet de la princesse Yoland. Toutefois la famille de Montfort-de-Bretagne est encore plus ancienne et plus illustre, puisqu'elle remonte aux anciens rois bretons et que son illustration

nominative dans la personne de Raoul dont il s'agit ici, serait déjà, par cela seul, plus ancienne de deux cents ans que l'illustration de l'autre.

L'on ajoutera que, pour redresser encore une erreur des historiens, le nom de baptême Raoul, très communément affecté dans la famille des souverains de Bretagne, paraît être le même que celui du premier chef sous lequel les bretons étaient venus d'Angleterre s'établir en Armorique après la retraite des romains en 447. Les historiens ont appelé ce premier chef tantôt *Riwal*, tantôt *Rithual*, tantôt *Ritgal* et son vrai nom était indubitablement *Rioual* qui est le même en langue celtique qu'en français *Raoul*.

A l'appui de cette présomption, il suffit d'observer que le nom a été différemment lu par les historiens, selon que les vieilles chroniques qu'ils compulsaient se trouvaient plus ou moins bien écrites et conservées dans les diverses archives de cet ancien temps, et même selon qu'ils savaient plus ou moins bien le celtique, de manière à pouvoir le lire dans les caractères d'écriture qui lui étaient propres ; car le celtique avait des caractères particuliers d'écriture non moins difficiles que ceux du grec ou de l'hébreu, et il fallait bien les connaître pour les lire sans se tromper : voici le mot figuré en

caractères celtiques :



Comme l'on ne pouvait lire que sur de vieux manuscrits, puisque l'imprimerie inventée vers le milieu du 15<sup>ème</sup> siècle n'existait pas alors et que même elle n'était pas commune en Bretagne au commencement du 16<sup>ème</sup> siècle, il est évident que ceux qui ont voulu, les premiers, faire imprimer ceci dans l'histoire, ont été obligés de déchiffrer très péniblement de vieux manuscrits de plus de douze cents ans d'antiquité et ont dû nécessairement y commettre beaucoup de méprises. Outre la difficulté résultante du bon ou mauvais port de plume de chaque écrivain, il y avait une difficulté générale résultante de ce que plusieurs lettres de l'alphabet celtique se ressemblaient à très peu de différence, par exemple : les *T* avec les *O*, les *R* avec les *K*, les *A* avec les *E*, les *X* avec les *J*, etc. Il est donc plus que vraisemblable que le premier chef des bretons, sur le nom duquel les historiens ont tant varié, se nommait *Rioual* c'est-à-dire *Raoul*, comme celui-ci et beaucoup de ses autres descendants, de sorte que les historiens sont encore là-dessus en défaut.

### Chap. 1, art. 3.

**De la *Canne* miraculeuse dont Montfort a porté le surnom pendant environ 300 ans jusqu'à la révolution de 1789 et des différentes réparations des murs de la ville dont l'une fut l'occasion du miracle.**

L'on ne croit pas devoir finir l'article de Montfort, quoi qu'il soit déjà un peu long, sans dire aussi quelque chose du surnom qu'a porté la ville jusqu'à la Révolution, et de la *Canne* miraculeuse qui le lui avait fourni. Le rédacteur de cette notice a lu autrefois tout ce qu'il y avait d'imprimés et de manuscrits déposés aux archives de la municipalité de la ville dans une liasse concernant cette matière. Mais il a demandé les mêmes pièces pour les vérifier de nouveau dans l'occasion présente et elles n'ont pas été retrouvées. Il va donc être obligé de rapporter seulement ce qu'il a conservé de tout cela dans sa mémoire et voici ce que c'est.

Après le fameux arrêt de Conflans, rendu en 1341, qui adjugea le duché de Bretagne à Charles de Blois, comme mari d'une fille descendante du frère aîné, au préjudice de Jean de Montfort, frère cadet du dernier duc, et qui alluma cette terrible guerre de vingt-trois ans, terminée par la mort de Charles de Blois à la bataille d'Auray en 1364, la plupart des villes de la Province avaient plus ou moins souffert, et particulièrement Montfort, à cause de son voisinage de Rennes, centre des opérations. L'histoire apprend qu'en 1372, le connétable Du Guesclin, envoyé en Bretagne par le roi de France Charles V avec une armée pour confisquer la province, sous prétexte de l'alliance du duc avec les anglais, s'étant emparé de Rennes poussa de suite à Montfort et même jusqu'à Gaël. Cette dernière place fut entièrement détruite et l'autre, grandement endommagée, n'ayant cédé qu'après un an de résistance, c'est-à-dire en 1373. Trois ans plus tard, le roi rendit une ordonnance en mars 1376, pour faire réparer les fortifications de la ville de Montfort afin d'y entretenir garnison. Ce fut alors qu'arriva le miracle de la *Canne*, car les miracles étaient à l'ordre du jour, et surtout Charles de Blois, qui venait d'être canonisé, en faisait beaucoup : pourtant ce ne fut pas lui qui fit celui-là.

Les réparations de Montfort s'exécutaient par corvées féodales auxquelles on trouve appelées successivement, dans les états particuliers de cette époque, toutes les communes du ressort : Iffendic, Saint-Gonlay, Saint-Malon, Saint-Maugan, Paimpont, Saint-Péran, Talensac, Bédée, Romillé, Pleumeleuc, Clayes, Saint-Gilles, etc. C'est de cette dernière commune que se trouva la *Canne*. Une jeune fille, dont le nom n'est pas indiqué au nombre des corvoyeuses, fut séduite ou enlevée par le commandant de la place, et alla, de gré ou

de force, se loger avec lui dans la grande tour. Mais bientôt il fit répandre, ou bien se répandit de toute autre manière, le bruit que s'étant vouée à saint Nicolas, sous l'invocation duquel venait d'être bâtie une église fondée en 1334, et qui était alors dans la toute première ferveur des pèlerinages et des ex-voto, cette fille avait été transformée en *Canne*. Au moyen de ce miracle le mécontentement fut apaisé et même le scandale dissipé, la fille étant réputée s'être sauvée intacte en s'envolant par la fenêtre de la tour sur l'étang de Montfort, qui est actuellement une prairie séparée de la tour seulement par la douve de la ville et par la chaussée. L'on remarqua dès lors sur l'étang, parmi les nombreuses *cannes* dont il était habituellement couvert, une *Canne* qui était, ou parut, quelque peu différente des autres. Toutes les années suivantes, au retour des *cannes* sur l'étang, on ne manquait pas de faire la même remarque : le peuple y accourrait de toutes les communes environnantes.

Un jour qu'il y avait beaucoup de monde sur la chaussée en admiration de la *Canne*, certain mécréant qui vint à passer avec une arquebuse se moqua de la crédulité des spectateurs et tira sur la *Canne* miraculeuse ; mais son arme lui creva dans la main ! Il fut dressé procès-verbal de cet évènement, comme d'un miracle bien avéré, et c'est le seul qui puisse mériter quelque confiance parmi les nombreux procès-verbaux, les officiers civils de l'ordre judiciaire ou administratif qui les avaient rédigés n'avaient point attesté avoir vu, et avaient seulement consigné les actes authentiques des déclarations de témoins amenés devant eux après chaque fait arrivé. Tous les faits d'ailleurs ne consistaient jamais que dans l'apparition d'une *Canne* qui avait marché devant la procession et s'était même quelquefois fourvoyée dans l'église avec ses petits ; car il est d'observation que la *Canne* processionnelle était toujours une couveuse, qui avait des cannetons à protéger. Les petits passaient pour les enfants de la fille : non pas ceux qu'elle avait fait ; mais ceux qu'elle aurait dû faire.

L'apparition n'avait pas lieu tous les ans dans la procession, mais seulement à quelques époques éloignées pendant un espace d'environ trois siècles. Il semble que le recomblement du fossé de l'ancienne enceinte dont a été parlé plus haut, comme traversant la cour de l'hospice et communiquant de l'étang au marais de Saint-Nicolas par à côté de l'église, a fermé le chemin par où venait la *Canne*. Ce qu'il y a de certain c'est que son histoire était peinte dans les vitraux coloriés de l'église, jusqu'au moment où elle a été vendue et démolie en 1798 ; que la même histoire était répétée en sculpture aux pieds de la statue de Saint-Nicolas et qu'elle était brodée en or, tant sur les bannières que sur les autres ornements de l'église. Quoiqu'il en soit, la tradition rapporte que feu Mr de la Bastie, évêque de Saint-Malo, prélat dont la mémoire se conserve dans le

diocèse comme de l'un des plus pieux et en même temps des plus instruits qui ait occupé cet évêché, ayant examiné toutes les pièces relatives à l'histoire de la *Canne* miraculeuse lors d'une visite diocésaine, vers le milieu du dernier siècle, dit en rendant les pièces : "*Quoi, Messieurs, vous n'avez que cela ? C'est bien peu de choses que votre Canne !*" Depuis ce temps la croyance, qui s'était déjà beaucoup affaiblie parmi le peuple, ne fut plus aucunement ranimée par le clergé.

Le rétablissement des fortifications de Montfort, qui fut l'occasion du miracle de la *Canne*, rappelle un autre rétablissement des mêmes fortifications qui eut lieu environ deux cents ans après, c'est-à-dire du temps de la Ligue, vers la fin du 16<sup>ème</sup> siècle. La ville de Montfort fut toujours constante dans sa résistance aux Ligueurs. L'histoire particulière de la *Ligue en Bretagne* par Guyot des Fontaines, tome 3, page 52, apprend qu'en 1590, après la mort de Henri III : "*Il ne restoit de villes dans le parti du roi que Rennes, Vitré, Saint-Malo, Gerrande, Malestroit, Ploërmel, Josselin, Châteaubriant et Montfort dans la Haute-Bretagne ; et dans la Basse, Brest et Quimper.*" Puis la suite au même volume, page 365 : elle apprend qu'en 1593, les états de Bretagne, convoqués par le roi Henry IV au couvent de Bonne-Nouvelle à Rennes, délibèrent qu'il n'y avait de garnison à entretenir que dans les villes "*de Rennes, Vitré, Ploërmel, Malestroit, Moncontour, Paimpont et Montfort ; plus aux châteaux de Tonquédec, Clisson, Derval et Montmuran : que les autres garnisons seraient ôtées, etc.*" Il fut en conséquence fait une seconde réparation aux murs et fortifications de la ville de Montfort. Cette première réparation de 1376 et cette seconde réparation de 1593, sont encore aujourd'hui très reconnaissables d'avec la construction primitive, qui était à pierre de taille appareillée, à ciment et à créneaux, et enfin la seconde ne fut faite qu'en maçonail à simple mortier de terre, sans appareillage, créneaux, ni ciment. Les deux réparations ont manqué avant la construction primitive, et il est évident que c'est même encore la seconde réparation qui est actuellement la partie des murs en plus mauvais état.<sup>7</sup>

Tandis qu'on en est à parler des fortifications de la ville et des réparations successives qu'elles ont reçues, l'on est amené à observer qu'elles auraient encore bien besoin d'une nouvelle réparation pour empêcher qu'elles se détruisent tout à fait. Car il n'en reste plus rien d'entier que la tour de l'Horloge et la fameuse tour de la *Canne*, dite la tour du Capitaine ou la Grande Tour. Celle-ci a quatre étages d'élévation, avec escalier tournant en superbes pierres de granit, cheminées et latrines à chaque étage, dans des

---

<sup>7</sup> Il fut fait en outre une réparation partielle à la grande tour en 1611 et une à la tour de l'Horloge et aux parties de murs adjacentes en 1640, dont l'histoire ne parle pas, mais dont il y a des titres aux archives municipales.

murs à ciment de plus de douze pieds ou quatre mètres d'épaisseur. Ce serait un édifice des plus convenables et des mieux distribués qu'il soit possible d'avoir pour établir une prison. Tous les administrateurs qui se sont succédé ici depuis vingt-huit ans ont été d'accord sur ce point et n'ont cessé de renouveler leurs sollicitations envers l'autorité supérieure afin d'obtenir les fonds nécessaires. Il avait été accordée sur les fonds départementaux, en 1812, une somme passablement forte qui fut perdue par la banqueroute du receveur général chez lequel elle avait dû être versée ; une autre petite somme avait encore été accordée en 1814, et fut employée à refaire la charpente et à se procurer de l'ardoise ; mais l'insuffisance de cette petite somme a empêché d'achever la couverture, de sorte que la charpente ne tardera à se pourrir si elle reste longtemps abandonnée dans cet état. Quant aux autres tours et aux murs de la ville, leur dégradation s'est faite, partie par vétusté, partie aussi par la négligence des administrateurs locaux, qui ont laissé des particuliers démolir ce qui était à leur convenance pour disposer des pierres, sous prétexte qu'ils auraient anciennement afféagé des tours pour s'en servir et des portions de murs pour y appuyer leurs bâtiments, cours, ou jardins. Il résulte de tout cela que, si l'administration ne tient pas la main plus strictement à l'avenir pour l'observation du principe "*res universitatis sunt extra commercium positae*", il ne restera bientôt plus ni tours ni murs à la ville, et cette notice semblera en quelques années d'ici un ouvrage de pure fiction.

## Chap. 1, art. 4.

### Statistique de la ville de Montfort et de ses environs.

La situation locale de la ville de Montfort est à environ six lieues de poste à l'ouest de la ville de Rennes, dans un angle formé par la jonction de deux rivières, qui viennent confondre leurs eaux au-dessous de ses murs, d'où elles fluent au sud-est pour aller s'embrancher dans la rivière de Vilaine. Ces deux rivières sont bordées de superbes prairies au-dessus desquelles s'élèvent en pente douce des coteaux fertiles dont les arbres et les moissons présentent à l'œil la plus agréable perspective, surtout au printemps. Une forêt de chênes, entremêlée de quelques bouquets d'arbres verts, couronne la montagne du côté du midi et du sud-ouest, à une distance qui n'offre ni trop de proximité ni trop d'éloignement. Il en résulte des points de vue qui font l'admiration des étrangers quand ils parcourent ces différents sites pour la première fois, et qui surpassent vraiment par la réalité tout ce que les peintures de paysage peuvent fournir de plus agréable en ce genre.

Le terroir d'alentour la ville est en général parsemé de montagnes et de rochers, dans toute la partie du midi et du sud-ouest. Il s'y trouve d'excellente pierre de construction, surtout celle dite pierre de Harelle, qui est une espèce de gros marbre rouge foncé, caillouteux et difficile à polir, mais qui néanmoins se taille dans toutes les formes que l'on désire, aussi bien que le granit, qu'il surpasse en volume et en solidité. Le bois de charpente, de menuiserie et de tonnellerie y est des plus abondants, ainsi que le bois de chauffage.

L'agriculture est peu avantageuse au-dessus des montagnes où se trouvent parmi des forêts et des étangs de vastes plateaux de landes désertes ; mais les coteaux et les plaines produisent des grains de toutes espèces, et surtout beaucoup de cidre dont le peuple abuse quelquefois faute de débouchés pour cette denrée ; l'on y nourrit aussi une grande quantité de bestiaux, de sorte qu'il se fait au marché de Montfort, qui tient les vendredis de chaque semaine, un grand commerce de veaux et de volailles pour l'approvisionnement de la ville de Rennes, un passable commerce de grains pour la même destination, et surtout un des plus forts commerce de beurre de toute la province. L'on en fait toutes les semaines plusieurs envois directement à Paris, où probablement il est confondu avec le beurre de Rennes, duquel il diffère vraiment bien peu par la qualité. Il se tient dans la ville cinq foires par ans, dont l'une, dite de la Vendange, le 1<sup>er</sup> mardi d'après le 18 8<sup>bre</sup>, est la plus considérable de tous les environs pour la vente des poulains, tirés des haras de la Basse-



Bretagne, que les cultivateurs de la Haute sont dans l'usage de venir acheter pour faire des élèves.

Deux grands projets d'amélioration pour tout le pays ont été formés depuis longtemps : l'un consistait dans une prolongation du Grand Chemin Départemental depuis Loudéac jusqu'à Rostrenen, ce qui ne ferait qu'un espace de huit à dix lieues à ouvrir pour avoir, de Rennes à Brest, une nouvelle communication qui abrégèrait la route au moins de deux journées de marche. Cela ne serait à la vérité d'aucune utilité pour les Postes et Messageries, ni pour le roulage ; mais ce serait une grande commodité pour le passage des troupes, de même que pour celui des marchands et voyageurs, principalement dans la basse saison où le grand chemin pourrait porter. Ce serait le moyen de vivifier une grande étendue de pays, à peu près perdu dans le centre de la province, depuis Saint-Méen jusqu'à Rostrenen. Il en a été plusieurs fois question et nouvellement encore au Conseil d'Etat il y a environ quinze ans, de sorte que les pièces qui y ont rapport doivent exister dans les archives.

L'autre projet d'amélioration consistait à ouvrir et rendre navigable la rivière de *Moëud* depuis Montfort jusqu'à la Vilaine au passage de Blossac.<sup>8</sup> La distance n'est que d'environ cinq lieues et cela n'exigerait pas d'autres dépenses que des indemnités à quelques propriétaires de moulins et la confection de quelques écluses. L'ingénieur Brémontier, envoyé pour cet effet par le gouvernement en 1784, en a rédigé des plans et devis qui doivent pareillement se trouver dans les archives du Conseil d'Etat, et il en avait été rédigé d'autres, à peu près quatre-vingts ans plus tôt, qui doivent aussi avoir été déposés dans les mêmes archives. Si ces deux projets recevaient enfin leur exécution, Montfort avec tout le pays adjacent aurait l'espoir de remonter encore à son antique état de prospérité.

Les établissements publics qui y entretiennent un peu de vivification ne consistent plus que dans un hospice, dont les bâtiments, construits aux frais d'un particulier, sont assez vastes pour contenir deux cents personnes, mais qui n'a pas de revenus pour en nourrir plus de vingt. Cet hospice est desservi par des sœurs hospitalières de Saint-Laurent qui font en même temps les petites écoles et tiennent des retraites ou missions périodiques. Une manufacture pour la filature du coton a été bâtie près de la ville sur le bord de la rivière de *Moëud*, en remontant son cours vers l'ouest, au lieu où était l'ancien moulin de Travan. Elle occupait plus de cent cinquante ouvriers, presque tous femmes et enfants, mais les travaux sont interrompus depuis quelques années par suite d'un procès entre les sociétaires. Néanmoins comme les bâtiments subsistent et que la mécanique, d'un prix de plus de cent mille francs, y reste toujours, l'on espère

---

<sup>8</sup> V. le journal *La Presse* du jeudi 20 mars 1845, *Projet de loi sur la navigation intérieure*.

qu'elle reprendra son activité. Il avait aussi été fait un petit essai de fabrique de toile à voile, qui a été interrompu par la difficulté momentanée des débouchés, mais que l'on espère voir se relever dans des circonstances plus heureuses. Un essai de fabrique de mouchoirs, façon de Chollet, est aussi dans le même cas. Une vinaigrerie et plusieurs brasseries d'eau-de-vie y procurent le débit du cidre qui forme une des principales productions agricoles du pays. Enfin des tanneries pour les cuirs, tant d'empeigne que de semelle, façon *Pontaudemer*, commencent à s'y monter passablement en grand. Cette ville avait autrefois plusieurs couvents et une garnison militaire de cavalerie, qui y procuraient de la consommation et de l'aisance. Elle a pour tout dédommagement le siège d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance et d'une justice de paix.

[...]